



Dimanche 22 décembre 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Alerte orange inondations en Ille-et-Vilaine

Passage en vigilance orange « crues » pour la Vilaine médiane et la Seiche

Maintien en vigilance jaune « crues » pour le Meu, l'Oust la Vilaine aval, la Vilaine amont et l'Ille

Ce dimanche 22 décembre, la Vilaine médiane et la Seiche sont passées en vigilance orange pour risque d'inondations. Les autres cours d'eau, le Meu, l'Oust, la Vilaine aval, la Vilaine Amont et l'Ille, sont maintenus en vigilance jaune crues.

Prévisions météorologiques

Cette semaine, plusieurs passages pluvieux ont arrosé la Bretagne apportant des cumuls importants. Aujourd'hui, dimanche 22 décembre, des averses sont attendues, notamment sur le nord du département. La nuit prochaine, les averses s'atténueront globalement. Demain après-midi, lundi 23 décembre, une nouvelle perturbation abordera la Bretagne, s'évacuant mardi matin.

Vigilance « crues »

Compte tenu de l'état de saturation des sols et des niveaux élevés des cours d'eau breilliens suite au cumul notable des précipitations, la réaction hydrologique est toujours en cours et très significative. **Les crues déjà formées se poursuivent et s'accroissent en Ille-et-Vilaine. Aujourd'hui, la Vilaine médiane et la Seiche sont passées en vigilance orange « crues » pour risque d'inondations. Tous les autres cours d'eau du département sont maintenus en vigilance jaune « crues ».**

Orange : (niveau 3 sur une échelle de 4)

Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.

- **La Vilaine médiane** : Compte tenu de l'état de saturation des sols et des niveaux élevés de la Vilaine dus aux cumuls notables de ces derniers jours, une réaction significative de celle-ci est en cours.
- **La Seiche** : Compte tenu de l'état de saturation des sols et des niveaux élevés de la Seiche dus aux cumuls notables de ces derniers jours, une réaction hydrologique de celle-ci est en cours. La hauteur du niveau d'eau au pic pour la station de Carcé sera comprise entre 2.70 m et 3,10 m vers 10h00 le lundi 23 décembre 2019.

Jaune : (niveau 2 sur une échelle de 4)

Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.

- **L'Ille** : compte tenu de l'état de saturation des sols et des niveaux élevés de l'Ille et de ses affluents dus aux cumuls notables de ces derniers jours, une réaction hydrologique significative de ceux-ci est en cours.
- **La Vilaine amont** : compte tenu de l'état de saturation des sols et des niveaux élevés de la Vilaine dus aux cumuls notables de ces derniers jours, une réaction hydrologique de celle-ci est en cours.
- **La Vilaine aval** : compte tenu de l'état de saturation des sols et des niveaux élevés de la Vilaine dus aux cumuls notables de ces derniers jours, la montée en cours sur les amonts se propagera sur la Vilaine aval notamment par le biais de l'Oust.
- **Le Meu** : compte tenu de l'état de saturation des sols et des niveaux élevés du Meu dus aux cumuls notables de ces derniers jours, une réaction significative de celui-ci est toujours en cours.
- **L'Oust** : compte tenu de l'état de saturation des sols et des niveaux élevés de l'Oust dus aux cumuls notables de ces derniers jours, une réaction hydrologique de celui-ci est en cours.

Routes barrées dans le département :

- RD 30 commune d'IFFENDIC au lieu-dit « les loges de travers »
- RD 91 commune d'AUBIGNE en direction de FEINS
- RD 61 commune d'IFFENDIC en direction de ST-PERAN
- RD 528 commune de LA BOUEXIERE en direction de LIFFRE au lieu-dit « La Baillée »
- RD 56 commune du GRAND-FOUGERAY au lieu-dit « l'épine blanche »
- RD 248 commune de COMBLESSAC entre MAURE DE BRETAGNE et CARENTOIR (Département 56)
- RD 65 commune de LIEURON en direction de PIPRIAC au lieu-dit « La porte »
- RD 65 commune de VAL d'ANAST en direction de CAMPTEL au lieu-dit « Les portes de Trévalant »
- RD 221 commune d'AUBIGNE en direction de SAINT-AUBIN D'AUBIGNE au lieu-dit « Patience »
- RD 255 commune de SAINTE MARIE DE REDON en direction d'AVESSAC au lieu-dit « La Grossinai »
- RD 82 commune de GUIDEL en direction de DINGE au lieu-dit « La roche blanche » et « la Plousière »
- RD 224 commune de PAIMPONT en direction de BEIGNON au lieu-dit « Le pont du secret »
- RD 38 commune de BAULON en direction de MAXENT
- RD 300 commune de DOURDAIN vers SAINT-AUBIN D'AUBIGNE au lieu-dit « La Boriais »
- RD 23 à proximité de LA JUHELIERIE (Saint-Jean-sur-Couesnon)
- RD 201 SAINT COULOMB
- RD 772 GUIPRY – MESSAC
- RD 50 sortie LIEURON vers SAINT SEGLIN
- RD 127 LANGON vers GUIPRY (Malo)
- RD 55 SIC SUR AFF (Le Moulin)
- RD 100 NOYAL-SUR-VILAINE (Le Val Froment)
- RD 334 entre CHAVAGNE et la RD 288
- RD 35 barrée entre CINTRE et TALENSAC
- RD 36 au niveau de MONS
- RD65 Redon vers St Perreux (Les Marionnettes)
- D775 Redon vers Vannes (Euromaster sortie d'agglo)
- Également une multitude de voie communales sans impact car à faible trafic.

Routes inondées mais non barrées dans le département :

- RD 63 commune d'IFFENDIC en direction de MONTERFIL au lieu-dit « L'aune »
- RD 62 commune de LA NOUAYE en direction du LOU DU LAC au lieu-dit « Bhaon »
- RD31, commune de SAINT-MALON-SUR-MEL, lieu-dit « La Jeannette » au PR9+373, limite de la RD71

Consignes de prudence :

- Consultez régulièrement le [site vigicrues](#) afin de suivre l'évolution du niveau des cours d'eau qui peuvent connaître une montée rapide des eaux.
- Soyez vigilant si vous vous situez à proximité d'un cours d'eau ou d'une zone habituellement inondable.
- Renseignez-vous avant d'entreprendre tout déplacement et soyez très prudent.
- Conformez-vous à la signalisation routière et respectez les déviations mises en place.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.
- Ne vous approchez pas des cours d'eau et zones inondées ou habituellement inondées.

La préfète d'Ille-et-Vilaine appelle chacun à la plus grande vigilance et invite les personnes situées à proximité des cours d'eau à ne pas rester dans des lieux susceptibles d'être touchés par des inondations. Elle recommande de limiter les déplacements et de se conformer à la signalisation routière, de ne pas s'engager sur une route inondée, de se tenir informé de l'évolution de la situation, et de veiller avant la survenue du phénomène à la protection des biens susceptibles d'être inondés ou emportés (mobilier, produits toxiques, appareils électriques, etc.).

Les services de l'État suivent avec attention l'évolution de la situation.

